Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 33 (1897)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXIIIme ANNÉE BIENNE
N° 11 1er Juin 1897

L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Instituteur.* — *L'assurance des instituteurs primaires dans le canton de Berne.* — *A propos du programme des écoles vaudoises.* — *Chronique scolaire.* — *Bibliographie.* — *Partie pratique.*

INSTITUTEUR

Donc, tu quittes les champs, l'eau vive, l'herbe drue,
Le sillon de ton père et sa vieille charrue ?
A de jeunes esprits, toi, fils de laboureur,
Tu voudrais confier un jour la bonne graine ?
Soit. Mais il ne faut pas que ton cœur se méprenne.
Crains une irréparable erreur.

Tu ne dis rien ? Crains-tu de n'être pas sincère ?
Viens : suis-moi. C'est la nuit. Radieuse poussière,
Les astres, par milliers, palpitent dans les cieux.
Tout est mouvement, vie, ardeur, joie et souffrance.
Une victorieuse et sublime espérance,
Tous, nous emporte vers le mieux.

Mais l'idéal sur qui le monde se façonne,
Mais l'arbitre secret qui n'épargne personne,
Qu'est-ce donc ? Le sais-tu ? Fais librement l'aveu
Qu'une pareille chose existe et te dépasse.
Le mot que l'univers balbutie à voix basse,
Dis-le tout haut en nommant Dieu !

Que Dieu soit dans ton cœur, s'il n'est pas sur ta bouche,
Que ta parole émue, et très simple les touche,
Tous ces pauvres petits de bonne volonté !
Fais qu'ils comprennent mieux l'honneur et la patrie,
Le père qui protège et la mère attendrie,
Le travail et la charité.

Prudent comme un grand frère et doux comme une femme,
Tâche de leur parler avec toute ton âme ;
Et, quand tu leur feras aimer la sainte loi
Que dans leur conscience ils apprennent à lire,
L'Helvétie, approuvant par un grave sourire,
Sera debout derrière toi.

MAURICE BOUCHOR.

(Manuel général de l'instruction primaire, Hachette, *Paris.)*

L'assurance des instituteurs primaires dans le canton de Berne

La revision des statuts de la Caisse des instituteurs bernois étant terminée et le projet prêt à être soumis aux délibérations du synode cantonal et du Conseil exécutif, nous pensons qu'il est utile d'exposer ici le système complet de l'assurance du corps enseignant primaire dans le canton de Berne.

1. *Assurance contre la maladie.* Elle est réglée par l'art. 27 de la loi scolaire:

« En cas de maladie d'un instituteur, les frais de remplacement sont supportés par tiers entre l'instituteur, la commune et l'Etat. »

Le remplaçant doit être agréé par la commission d'école et par la Direction de l'instruction publique. Le traitement du remplaçant est fixé par la commission d'école et ratifié par l'autorité supérieure. Le remplaçant est payé par les receveurs de district qui perçoivent de l'instituteur malade et de la commune les deux tiers de l'indemnité totale. Dans l'année scolaire 1895/96 la part de l'Etat a été de 5214 fr. dans 73 cas de remplacement. En cas d'accouchement, les frais de remplacement sont entièrement à la charge de l'institutrice. Le remplacement en cas de maladie ne s'étend en général pas au delà d'un semestre. Si la maladie continue, il y a lieu de voir si l'instituteur n'est pas invalide et ne doit pas être mis à la retraite.

2. *Assurance de capitaux.* La Caisse des instituteurs bernois assure au décès ou à l'âge de 55 ans révolus des sommes de 500, 1000, 1500 et 2000 fr. d'après un tarif inférieur à celui des compagnies d'assurance. Les primes sont de 23 ‰ à 20 ans, de 35 ‰ à 30 ans, de 65 ‰ à 40 ans. Les capitaux ont été payés jusqu'à présent avec une majoration de 10 %, soit 550, 1100, 1650 et 2200 fr. Cette majoration est assurée aux membres actuels de la Caisse par les art. 14 et 48 du projet revisé. Les instituteurs âgés de 50 ans et plus ne peuvent plus entrer dans cette branche de l'assurance. Les instituteurs âgés de 40 à 50 ans devront forcément contracter une assurance de ce genre s'ils tiennent à s'occuper de la marche de la Caisse des instituteurs.

3. *Assurance contre l'invalidité.* « Qu'ils en fassent ou non la demande, les instituteurs primaires brevetés auxquels l'affaiblissement de leurs forces physiques ou intellectuelles ne permet plus de remplir convenablement leurs fonctions, peuvent, après trente années d'enseignement dans les écoles primaires publiques du canton, ou même auparavant, dans des cas de nécessité, être mis à la retraite par l'Etat avec une pension de 280 à 400 fr. à calculer selon

leurs années d'enseignement. La même mesure peut être prise à l'égard des institutrices qui comptent vingt années d'enseignement. » (Loi scol. art. 49.)

Au commencement de l'année 1896, on comptait 258 instituteurs retraités pour une rente totale de 81,920 fr. soit 2 cas à 150 fr., 1 à 200 fr., 52 à 240 fr., 8 à 260 fr., 29 à 280 fr., 15 à 300 fr., 23 à 320 fr., 10 à 340 fr., 93 à 360 fr., 25 à 400 fr.

Le premier alinéa de l'art. 49 de notre loi scolaire est la reproduction de l'ancienne théorie par laquelle on donne à celui qui a déjà. Quand un maître a élevé sa famille, qu'il a mis peut-être de côté un petit pécule, on lui donne la pension la plus élevée. Mais le jeune instituteur qui meurt prématurément laisse une veuve et des enfants sans ressources; celui qui devient invalide traînera encore dans la misère quelques années malheureuses avant que la mort vienne le délivrer de cette terre où la pitié est plus rare que la douleur.

Le deuxième alinéa de l'art. 49 et le premier de l'art. 50 permettent d'organiser dans notre canton un système rationnel d'assurance. Voici ces articles :

« Le Grand Conseil peut, au moyen d'un décret, régler les pensions du corps enseignant d'après le principe de l'assurance obligatoire et avec une participation financière des instituteurs eux-mêmes, pourvu que la part contributive de l'Etat n'excède pas les dépenses prévues par le présent article.

Le Conseil exécutif peut obliger tout instituteur du canton à se faire recevoir membre de la Caisse cantonale des instituteurs à condition que cette caisse soit organisée conformément à son but et qu'il en ait approuvé les statuts. »

Dès 1892, le synode cantonal bernois s'est occupé de rechercher un mode rationnel d'assurance du corps enseignant. Le Dr Kinkelin de Bâle consulté pensait qu'il fallait développer les branches d'assurance de la Caisse des instituteurs sans le concours de l'Etat. Il était appuyé par le Dr Kummer, chef du bureau fédéral des assurances. Le Dr J.-H. Graf, de l'université de Berne, présentait un projet complet[1]) d'assurance, créant une nouvelle section dans la Caisse des instituteurs et embrassant l'assurance en cas d'invalidité et l'assurance de la veuve et des enfants de l'instituteur. C'est le système du Dr Graf auquel se sont joints des autorités en matière d'assurance, le Dr Moser, le Dr Hartmann, qui l'a emporté devant le synode scolaire bernois d'octobre 1896.

(A suivre.) H. Gobat.

Quand on n'a pas de bonnes intentions, on ne peut parler de ce qui est juste et bien.

---

[1]) Voir *Verschiedene Gutachten zur Revision der bernischen Lehrerkasse*, Berne, K.-J. Wyss, 1896. M. J. Flückiger, inst. Berne, Länggasse, fait l'envoi de cette brochure aux instituteurs que la question intéresse.

A propos du programme des écoles primaires vaudoises

II.

Mais quel est le véritable but de l'enseignement?... « Il doit, d'un côté, éveiller et développer l'intelligence, stimuler et éclairer le jugement, provoquer et renforcer le désir de savoir. Il doit, d'un autre côté, donner d'une manière intelligente et aussi approfondie que possible, les connaissances scientifiques et techniques *indispensables* à l'exercice d'une profession future. Non pas tout ce qui est utile à l'exercice de cette profession, mais ce qui est absolument nécessaire, voilà le but qu'il ne faut pas dépasser, moyennant quoi, une fois l'intelligence et le goût de l'instruction éveillés chez l'enfant, il cherchera lui-même, devenu adolescent, à compléter ce qu'il sait. »

« Appliquons ce principe général à l'école primaire, en faisant remarquer que celle-ci, par la nature même des choses, *n'est pas une école professionnelle*, mais reçoit des enfants destinés à toutes sortes de vocations..... Le but de l'école primaire sera dès lors le suivant: 1° Développer l'attention, le jugement, l'intelligence, l'esprit d'observation et la mémoire de l'enfant; 2° lui donner les connaissances nécessaires pour qu'il puisse prendre part d'une manière active à la vie morale, sociale, économique et politique de son pays et de son temps. »

Et c'est déjà beaucoup demander à l'école primaire que de parvenir à réaliser l'idéal tracé par M. le professeur Emery. Mais l'utilitarisme à outrance ne joue justement aucun rôle dans ce programme. Il est temps de réagir contre l'idée que l'école doit être l'atelier d'apprentissage de toutes les professions.

L'école primaire n'a-t-elle pour but que l'instruction ou doit-elle s'occuper d'éducation, c'est-à-dire de la formation du caractère? « Il est certain que ce qui fait l'homme, c'est avant tout le caractère, la direction et l'énergie de sa volonté, et non pas le plus ou moins d'instruction qui n'est, après tout, qu'une arme, un instrument bienfaisant ou nuisible suivant le caractère de celui qui l'emploie. L'essentiel, en éducation, c'est de faire de nos fils et de nos filles des hommes et des femmes à la volonté énergique, à la conscience droite, au cœur généreux et bon. »

L'école doit s'occuper d'éducation, mais, dit M. Emery, celle-ci est surtout affaire de la famille et de l'église. « Il ne faut pas demander à l'école plus qu'elle ne peut donner; sa tâche propre, spécifique, *est et restera toujours l'instruction*. Seulement — et c'est à quoi elle n'a pas suffisamment pris garde — elle doit toujours se rappeler que l'instruction n'est pas, en elle-même, un but, qu'elle n'est point l'éducation elle-même, *mais un* moyen d'éducation ».

Il est vrai que le principal but de l'école est l'instruction, que c'est à la famille à s'occuper de l'éducation des enfants. Mais, hélas! combien de familles qui, par désintéressement, par immoralité, manquent à leur mandat. N'est-ce pas à l'école d'y suppléer, de faire tous les efforts possibles pour relever le niveau moral des enfants qui lui sont confiés, de s'efforcer d'en faire des hommes au caractère viril, à la volonté énergique. Nous ne pouvons donc admettre le point de vue de M. Emery et nous sommes pleinement d'accord avec M. Guex, qui répond sur ce point dans les lignes que nous publions à la fin de cet article.

Comme base d'éducation morale, M. le professeur de l'université désire le maintien de l'enseignement religieux dans les écoles publiques. « L'histoire sainte et tout spécialement l'histoire évangélique, enseignée par un maître intelligent et pieux, ou du moins sérieusement moral, est le meilleur moyen d'inculquer aux enfants les éternelles vérités de la religion et de la morale. Puis,

le christianisme étant le facteur essentiel de la civilisation de notre peuple, la connaissance historique des faits chrétiens est indispensable pour comprendre notre époque, nos institutions, notre manière de penser. »

Nous sommes chauds partisans de l'enseignement religieux, nous le croyons indispensable dans toute éducation, mais pour qu'il porte de bons fruits, il est nécessaire que le maître soit aidé par un bon manuel, clair, précis, se bornant aux faits historiques essentiels, orné de quelques belles gravures. Ces qualités sont absentes du manuel en usage depuis deux ans dans les écoles primaires vaudoises; il est à peu près inutilisable pour le degré intermédiaire.

Un régent vaudois.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Ecoles primaires de Lausanne.** D'après un rapport intéressant de M. Maillefer, directeur des écoles de Lausanne, rapport sur la situation et et la marche des écoles primaires durant l'année scolaire écoulée, il résulte que 3887 enfants, dont 1664 garçons et 1784 filles, ont fréquenté les écoles urbaines, et 439 élèves les écoles foraines. On a constaté 7643 absences non justifiées. 3419 élèves se sont présentés à l'examen ; 2894 promotions ont été accordées. Il y a eu 435 élèves non promus. La proportion des échoués est donc de 11 %, c'est-à-dire un peu inférieure aux proportions des années précédentes.

Le total des prix accordés est de 589 et les accessits sont au nombre de 900. Sur ce nombre, 21 prix ont été supprimés pour divers motifs disciplinaires. Le nombre des récompenses accordées est donc de 1468. Le rapport parle ensuite des classes gardiennes, de plus en plus populaires. 7 classes existent déjà, dont 3 à Saint-Roch, 2 à Villamont et 2 à Beaulieu, réunissant ensemble 200 enfants.

Les cours manuels, qui ont réuni 16 élèves, seront continués, ainsi que les travaux de jardinage. L'enseignement du dessin a été transformé : cette année le nouveau programme va entrer en vigueur. La gratuité des fournitures et instruments de travail pour les ouvrages a été accordée. Le département de l'instruction publique donnera un subside.

La classe spéciale pour enfants retardés a donné aussi d'excellents résultats. Lausanne est la première ville de la Suisse romande qui ait créé cette institution nouvelle. 8 enfants l'ont fréquentée. Enfin, un projet d'école enfantine est élaboré et son adoption n'est plus qu'une question de jours. Le rapport se termine par des félicitations et des remerciements au corps enseignant.

Société pédagogique vaudoise. Dans sa séance du 15 mai, le Comité de la société a admis la date fixée par le Comité d'organisation de la réunion bisannuelle ; celle-ci aura donc lieu à *Aigle les 9 et 10 juillet prochain.* Pour les instituteurs appelés au service militaire à ce moment-là, des démarches seront faites en vue d'obtenir un congé en faveur de ceux qui en feront la demande d'ici au 5 juin prochain à M. Cornamusaz, président de la société. Ils voudront bien indiquer de quel bataillon ils font partie.

Le rapport ne sera envoyé qu'aux membres ayant payé la cotisation pour l'année courante. Ils le recevront gratuitement. Ce rapport contiendra les travaux de M. Desponds sur : « L'instruction primaire telle qu'elle est donnée dans notre canton, répond-elle aux besoins actuels ? » et de Mme Déverin-Mayor sur : « L'enseignement des travaux à l'aiguille. » Il y sera joint le programme de la réunion d'Aigle et une carte de légitimation donnant droit aux facilités de transport demandées en faveur des participants.

Toute demande concernant une modification des statuts sera encore prise en considération, si elle est adressée à M. Cornamusaz, président de la société, à Trey, avant le 5 juin prochain. *Le comité.*

Fête d'Aigle. La fête de la Société pédagogique vaudoise, qui aura lieu à Aigle les 9 et 10 juillet prochain, est en bonne voie de réussite. Le comité local s'est constitué comme suit : Président, M. Cherix, préfet ; premier vice-président, M. Burnier, syndic ; deuxième vice-président, M. Gaillard-Perréaz, membre de la commission scolaire ; caissier, M. Delarze, receveur ; secrétaire, M. Burdet, régent. Présidents des sections : *Logements*, M. Ad. Mandrin, conservateur des droits réels ; *vivres et liquides*, M. Ad. Greyloz, notaire ; *finances*, M. Louis de Rameru, banquier ; *police et ornementation*, M. Marius Jacquerod, député. Ce comité s'est déjà complété en appelant à faire partie des diverses sections plusieurs personnes et particulièrement des membres du corps enseignant. Au dernier moment, il s'adjoindra en outre un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices pour la réception des sociétaires.

Le comité local, d'accord avec le comité central de la Société pédagogique vaudoise, a décidé de mettre en vente, au prix de 3 fr., une carte de fête qui donnera droit à la collation, au banquet et au logement ; la seconde journée reste comme à Payerne, facultative. Un bulletin d'adhésion sera adressé ultérieurement à tous les membres de notre société, afin que l'on soit fixé à l'avance sur le nombre exact des participants, le comité local ne pouvant absolument rien garantir au delà de ce chiffre.

Le programme général comprendra : le premier jour, collation, séance officielle, banquet, soirée familière ; le second jour, promenade à Bex et aux environs.

Les personnes qui n'auraient pas encore reçu la carte de membre de la Société pédagogique vaudoise (prix 1 fr.), carte donnant seule droit au tarif de transport réduit et au rapport sur les deux questions à l'ordre du jour, sont priées de la réclamer avant le 10 juin au caissier, M. Burdet, régent à Aigle.

L. B.

BERNE. — **Septième assemblée des délégués de la société des instituteurs bernois.** Elle a eu lieu le 24 avril à Berne ; on a constaté la présence de 90 délégués. Cinq sections seulement n'étaient pas représentées. Voici les conclusions adoptées et quelques détails sur cette importante réunion présidée par M. Leuenberger, instituteur à Berne.

1. *Formation des instituteurs.* (Rap. M. Zigerli, Bienne.) I. Les progrès réalisés dans les sciences, dans la pédagogie, dans l'organisation sociale font éprouver le besoin d'études plus complètes pour les instituteurs et cela non seulement dans les cercles pédagogiques mais aussi parmi les autorités et dans le public en général. Une réorganisation fondamentale des établissements d'instruction qui forment des instituteurs est devenue nécessaire. II. En considération de l'importance de l'instruction populaire et du relèvement des études du corps enseignant, le Conseil d'Etat est prié *a)* de faire étudier en Suisse et à l'étranger, par une délégation d'instituteurs en activité de service quelques établissements d'instruction destinés à former des instituteurs ; *b)* de prendre en considération dans la réorganisation de nos écoles normales les divers points suivants : 1. Obtenir de l'instituteur qui entre en fonction une maturité d'esprit plus complète en prolongeant à quatre ans au moins les études des normaliens [1]). 2. Séparer les études générales des études spéciales ou professionnelles. 3. Admettre comme fondement des études générales le programme de l'école secondaire. Les études générales s'achèvent dans les sections scientifiques des gymnases qui préparent à d'autres carrières libérales. Si les écoles normales

[1]) C'est ce que nous avons déjà à l'école normale de Porrentruy.

étaient conservées, les traitements des maîtres devraient être mis sur le même pied que ceux des maîtres des gymnases. 4. Introduire à l'université, en vue des études professionnelles du corps enseignant, des cours spéciaux auxquels seraient annexée une école d'application à plusieurs classes. Les porteurs du certificat de maturité du gymnase scientifique seraient autorisés sans autre, à côté de leurs études pédagogiques, à suivre les autres cours de l'université et ceux de l'école de musique. Des subsides suffisants accordés aux candidats des deux séries d'études seront le plus sûr moyen d'obvier à la pénurie des instituteurs.

2. *Action commune pour les soins à donner aux plantations et aux jardins avoisinant les maisons d'école.* (Rapp. M. Marti, Belpberg.) I. Nos maisons d'école et leurs abords doivent être rendus plus agréables par tous les embellissements possibles. II. Le jardin de l'instituteur doit être un modèle d'ordre, de propreté et de simplicité. III. Partout où la place et les circonstances locales le permettent, la maison d'école et ses abords seront ornés de plantations, de tonnelles, de parterres de fleurs et d'espaliers. IV. Ces embellissements sont à la charge du corps enseignant et les travaux y relatifs seront faits autant que possible avec l'aide des élèves. V. En cas de changement de place, le maître démissionnaire abandonne sans indemnité aucune, à son successeur les plantations et les embellissements qu'il a créés ; le nouveau titulaire s'engage à les respecter et à les développer. VI. Le comité central est chargé *a)* d'adresser aux membres du corps enseignant une circulaire pour les prier, en tenant compte des circonstances locales, de se conformer aux conseils ci-dessus ; *b)* de s'enquérir auprès de MM. les inspecteurs scolaires de l'application exacte de l'article de la loi relatif aux prestations en nature (jardin) ; *c)* de gagner à nos vues la société cantonale d'économie et d'utilité publique et de faire connaître par les organes de l'association les maisons de confiance qui livrent le matériel nécessaire.

Les propositions additionnelles suivantes, faites pendant la discussion, ont encore été adoptées par l'assemblée : 1. Le comité central charge les sections intéressées de nommer un instituteur au courant de la partie pour venir en aide à ses collègues dans l'acquisition du matériel et son utilisation. 2. On s'adressera aux communes pour des subsides. Si celles-ci livrent le matériel, les plantations deviennent propriété communale. 3. Les sections font chaque automne un rapport annuel sur les améliorations apportées aux jardins d'instituteurs et sur l'embellissement des maisons d'école de leurs circonscriptions respectives. 4. Toutes ces dispositions entrent en vigueur à *titre provisoire.*

3. *Application de l'article 4 des statuts.* (Rap. M. Mürset, Berne.) 1. Il sera établi dans chaque section un état des maîtres et des maîtresses qui ne font pas encore partie de la société. 2. Il sera remis à tous les non-sociétaires un aperçu des avantages obtenus jusqu'ici par l'association. 3. Les comités de sections ou d'autres membres entreront en relations avec les non-sociétaires pour les engager à entrer dans la société. 4. Outre les avantages qui profitent au corps enseignant en général, il y a lieu de faire des démarches pour l'obtention d'avantages spéciaux aux sociétaires. 5. Les candidats à l'enseignement primaire doivent être mis au courant, avant leur sortie des écoles normales, des buts poursuivis par la société des instituteurs ainsi que des avantages qu'elle leur offre, et il faut les engager vivement à en faire partie.

4. *Prix de faveur pour les sociétaires.* (Rap. M. Bigler, Köniz.) Le comité central est chargé de faire figurer cette question dans le prochain programme d'activité. *(A suivre.)*

Société pédagogique du Jura bernois. La prochaine réunion des instituteurs jurassiens aura lieu à Delémont le 31 juillet prochain, dans l'église protestante. Après le banquet une promenade sera organisée dans les environs de la

ville, probablement au Vorbourg. Le comité enverra aux sociétaires contre rembours des cotisations et du prix coûtant de la brochure, les rapports de M. Vuilleumier, de Renan, sur l'école primaire supérieure et de M. Chapuis de Porrentruy, sur l'enseignement du chant, ainsi que les propositions du comité pour la revision des statuts. Espérons que la fête de Delémont réunira la presque totalité du corps enseignant jurassien à tous les degrés et qu'elle portera d'excellents fruits pour la bonne marche de nos écoles.

† Alexandre Favrot. Le 18 mai est mort à Porrentruy, M. Alexandre Favrot, ancien professeur, ancien préfet, gérant de l'hôpital.

Il était né en 1828. Il partit vers l'âge de vingt ans pour l'étranger, où il apprit à fond plusieurs langues et notamment l'allemand, l'anglais et l'italien. A son retour il enseigna ces trois langues avec beaucoup de succès à l'Ecole cantonale de Porrentruy, puis à l'Ecole cantonale de Berne. En 1879, il fut nommé préfet du district de Porrentruy. Il occupa avec distinction ce dernier poste pendant une douzaine d'années. En 1891, il quittait la préfecture pour prendre la gérance de l'hôpital. M. Favrot a fait longtemps partie de la commission du brevet secondaire. C'était un homme instruit et affable, d'un caractère élevé, ayant des convictions progressistes bien arrêtées et qui a rendu d'excellents services à son pays.

Société cantonale des instituteurs bernois. Les membres sont autorisés, sur présentation de leur carte de sociétaire, à visiter gratuitement le Musée des Beaux-Arts à Berne, aux heures suivantes : pendant la semaine, de 9 à 12 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir ; le dimanche, de 10 ½ à 12 heures du matin et de 1 à 4 heures du soir. Cette faveur est retirée lorsqu'il y a des expositions particulières. *Comité central.*

Réorganisation des écoles normales. Le Conseil exécutif doit présenter au Grand Conseil un rapport sur cette question, ensuite de l'adoption de la motion Tanner député de Bienne. La Direction de l'instruction publique avait invité à une conférence, le 6 mai à Berne, les directeurs des écoles normales, la commission des écoles normales allemandes et les inspecteurs scolaires de l'ancien canton pour examiner la question et fournir les éléments du rapport du gouvernement. Il en résulte que la conférence conseille de conserver le cours de trois ans dans les écoles normales de jeunes filles. L'économie domestique devrait recevoir quelque développement dans le programme de ces écoles. Les écoles normales seraient conservées dans leur organisation actuelle. L'école normale aurait deux sections : une section inférieure à Hofwyl, avec un cours de trois ans dont deux avec internat et un avec externat. L'école normale supérieure recevrait les élèves de Hofwyl et ceux qui auraient été préparés dans les gymnases. Elle serait organisée à Berne avec les cours suivants : méthodologie, pédagogie, musique, dessin, exercices pratiques à l'école d'application. Les élèves pourraient faire un choix d'autres cours à l'université. Une classe normale ne doit pas compter plus de 24 élèves. Il serait fait abstraction d'un stage devant précéder la remise définitive du brevet.

TESSIN. — **Fédération des instituteurs tessinois.** L'*Educatore*, une revue pédagogique que nous recommandons à nos confrères qui lisent l'italien, a un compte rendu intéressant de l'inauguration de la bannière des instituteurs tessinois. La fête a eu lieu le 9 mai à Bellinzone dans les locaux de l'Ecole du commerce. Après un *Hymne au drapeau* (paroles de l'inspecteur Mola et musique du professeur Brusoni) et une pièce de la Société philharmonique, vinrent les discours de MM. Riva, président de la fédération, Simen, directeur de l'instruction publique, Imperatori, directeur de l'école normale des instituteurs, et E. Bruni, syndic de Bellinzone, discours qui furent accueillis avec de chaleureux applaudissements.

La bannière est splendide; elle porte la devise: « *Feda, Scienza, Lavoro.* » La Société des amis de l'éducation populaire et la Société de secours mutuels étaient représentées à la cérémonie par MM. Nizzola, Ferri et G. Bernasconi. Nous faisons les meilleurs vœux pour la prospérité de la nouvelle association. La *Federazione dei Docenti ticinesi,* le *Schweiz. Lehrerverein*, la Société pédagogique de la Suisse romande, trois anneaux d'une même chaîne, trois groupes qui marcheront d'accord dans les questions scolaires à l'ordre du jour dans notre chère Confédération suisse.

SUISSE. — **Nouvel article constitutionnel 27 bis.** Voici le texte du nouvel article 27 bis à introduire dans la Constitution fédérale, tel qu'il est sorti de la délibération du comité central du *Schweiz. Lehrerverein* :

« La Confédération contribue par un subside annuel aux dépenses des cantons pour leurs écoles primaires publiques.

L'organisation et la direction de l'instruction publique sont de la compétence des cantons.

Les subsides de la Confédération ne doivent pas avoir pour conséquence de restreindre les dépenses qu'ont supportées jusqu'à présent les cantons et les communes.

Les dispositions relatives à la répartition du subside fédéral sont réservées à la législation. »

L'initiative ne sera pas encore lancée. La section de Glaris publie un appel désespéré pour engager le corps enseignant à attendre l'acceptation de la loi sur l'assurance en cas d'accident et de maladie et le règlement d'autres questions fédérales.

Le comité de la section de Zurich a décidé d'attendre les propositions de la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

BIBLIOGRAPHIE

Compte rendu du premier congrès scolaire suisse tenu les 13, 14 et 15 juillet 1896. Genève, Imprimerie suisse. Prix : 2 francs.

Ce compte rendu publié sous les auspices du comité directeur genevois de notre société romande par M. Gavard, professeur, est une brochure importante de 200 pages environ. Outre les décisions administratives du congrès de 1896, elle renferme les excellents rapports de MM. Guex, Stucki sur l'enseignement éducatif, de MM. Vignier, Weber et F. Gianini sur l'école complémentaire. M. Guex nous a fait parvenir également un tirage spécial de son rapport. Nous recommandons l'acquisition du compte rendu, qu'on peut toujours se procurer chez M. Gavard, professeur, Grand'Rue, Genève. H. G.

La gymnastique des jeunes filles, par J. Bollinger-Auer, traduit par Auguste Jaquet, maître à l'école secondaire des filles de Porrentruy. Zurich, Institut artistique Orell Füssli.

Ce manuel comprend les exercices libres, les exercices avec les haltères et les cannes. Il renferme 77 excellentes figures reproduisant d'après la photographie les diverses phases des exercices.

La matière est répartie par mois et par années scolaires. Nous ne nous arrêterons pas à la terminologie, M. Jaquet relevant lui-même, dans la préface, le fait que ce n'est pas chose facile que de traduire un manuel de gymnastique dans notre langue où l'on peut dire que chaque auteur emploie des termes qui lui sont propres.

Ce qu'il faut relever, c'est la clarté des explications, la simplicité du plan, la suite méthodique des exercices. Nous recommandons chaleureusement ce manuel, qui a été adopté par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Nous pensions publier, d'après cet ouvrage, une leçon modèle que nous a promise M. Grogg, professeur de gymnastique à l'école normale des jeunes filles de Delémont, mais nous regrettons que ce travail ne nous ait pas encore été livré. Ce sera pour un prochain numéro. H. G.

Geometrie für Sekundarschulen, par Edw. von Tavel. Zurich, Institut artistique Orell Fussli. Prix cartonné 1 fr. 30.

Ce qui distingue ce nouveau manuel, c'est que les démonstrations des théorèmes n'y figurent pas. Tout cela est abandonné à l'initiative du maître qui devra aussi dessiner lui-même au tableau noir les figures nécessaires. Par contre on y trouve une bonne collection de problèmes simples et pratiques.

H. G.

Die Ferienkolonien für arme Schulkinder in der Schweiz in den Jahren 1891—1895, par Marthaler Harald. Berne, Stämpfli & Cie.

Cette brochure est un tirage à part d'un travail publié par M. Marthaler, pasteur à Berne, dans le Journal suisse de statistique. C'est l'histoire des colonies de vacances en Suisse pendant la période de 1891 à 1895. H. G.

Annual report of the board of regents on the Smithsonian Institution (1894). Washington, Government printing Office, 1896.

La *Smithsonian Institution* nous a envoyé son rapport pour l'année finissant au 30 juin 1894. C'est un gros volume de 770 pages qui outre les rapports sur la marche de l'institution renferme plusieurs travaux intéressants de savants américains et étrangers. Parmi les savants français nous citerons MM. Poincaré, Mascart, Janssen, Marrey, Alfred Binet, Lœwy. La Suisse est représentée par un mémoire de M. le docteur Auguste Forel de Zurich sur les nids des fourmis.

H. G.

Cours des écoles primaires élémentaires, publié sous la direction de M. E. Cazes, inspecteur d'Académie. Paris, Ch. Delagrave.

Arithmétique (cours moyen), 1 fr. 60 ;
Musique et chant (cours moyen), 2 fr. ;
Livre de lecture (cours moyen), 1 fr. 60 ;
Langue française (cours moyen), 1 fr. 30.

Les ouvrages ci-dessus font partie d'un cours complet d'instruction primaire cherchant à obvier à la diffusion qui provient de l'emploi de manuels excellents en eux-mêmes, mais qui se préoccupent presque exclusivement du fonds à enseigner et peu ou point de la marche normale de l'école. Ces ouvrages, comme nous l'avons déjà exprimé à propos de l'introduction dans une école jurassienne d'une grammaire de France, ces manuels, fruits d'efforts sans doute très éclairés, mais non concertés, ne présentent que fort peu de cohésion et c'est là la cause de ce manque d'homogénéité qu'on signale de partout dans les écoles de nos voisins de l'ouest. Ce sont ces écueils qu'on a voulu éviter dans le cours de M. Cazes, qui a choisi le livre de lecture comme base de la collection. Mais la concentration est loin d'être si méthodique que dans nos classiques suisses. Le fait qu'on cherche en France un centre autour duquel doivent rayonner toutes les leçons, est une preuve que nous devons chercher à éviter les défauts d'un enseignement trop diffus. H. G.

Le Signal sténographique mensuel, 2 fr. 50 par an, journal de vulgarisation, entre au mois de juin dans sa 9e année d'existence. Son directeur, M. L. Mogeon, 30, boulevard de Grancy, donne tous les renseignements nécessaires pour l'étude de la sténographie, et envoie des nos spécimens. Il suffit d'envoyer un timbre pour la réponse.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

Lecture et exercices divers

(Suite; voir nº 9, du 1er mai.)

7º *Compte rendu.* Si l'on a affaire à des élèves insuffisamment rompus aux difficultés techniques de la lecture, il est prudent de ne pas exiger la reproduction au cours même de l'exercice précédent. Attendre plutôt que tous aient lu et faire enlever les livres pour éviter toute occasion de distraction. On peut alors, le plan étant au tableau, faire reproduire point par point, puis le tout; ou bien se contenter de la reproduction des points les plus importants. En vue d'empêcher une reproduction de pure mémoire, on peut aussi changer l'ordre du plan de l'auteur.

8º *Exercices de récitation.* Un certain nombre des morceaux expliqués, choisis dans les divers genres, seront confiés à la mémoire et serviront aux exercices de récitation. Il importe de montrer aux enfants comment on apprend par cœur; des exercices spéciaux de mémorisation se feront donc en classe sous la direction de l'instituteur qui encouragera et stimulera les efforts en récitant lui-même le morceau en étude. La liste des sujets étudiés par cœur est affichée dans la salle et l'on en fait de fréquentes répétitions, soit dans des heures spéciales, soit à l'ouverture ou à la clôture de la classe. Il ne faudrait pas que le sujet étudié en dernier lieu fît négliger ou oublier les précédents.

A ces exercices généraux nous ajouterons les suivants, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir à l'aide d'exemples :

a) Exercices de transformation: résumés et amplifications ; traduction en prose de pièces de vers ; mise sous forme de lettre ou de dialogue; formes de style, etc.

b) Exercices d'imitation.

c) Exercices de *rédaction* et de *composition.*

d) Autres exercices se rattachant plus spécialement à la *grammaire :* revision et applications de règles, permutations grammaticales, vocabulaire, exercices orthographiques, dictées.

F. Fridelance.

Examens annuels de 1897 dans les écoles primaires du canton de Vaud

(Suite.)

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Dictées

I. Le roitelet.

En hiver, quand tous les oiseaux chanteurs ont émigré, le roitelet se manifeste partout sous la futaie. Il va et vient, sautillant comme un feu-follet, dans les grands massifs endormis où seul il représente le mouvement et la vie. Sur les buissons blancs de neige, on voit tout à coup surgir sa jolie huppe à crête aurore. Il est si délicat, si subtil qu'il passe à travers les broussailles les plus enchevêtrées ; il se moque du filet des chasseurs et glisse à travers les mailles les plus étroites. Il se pose sur la moindre brindille sans la faire plier, il se cache tout entier sous une feuille de ronce et court comme un lézard à travers les ramilles des fagots que les bonnes femmes rapportent le soir au village. Au lieu de l'engourdir, l'hiver enflamme encore son sang vif et chaud. Il supporte vaillamment des froids de dix degrés. Quand les ruisseaux gelés font

silence, quand pas une herbe sèche ne bouge, pas un mulot ne remue, le bûcheron, qui souffle dans ses doigts avant de reprendre sa cognée, entend soudain un léger cri joyeux et voit filer entre les branches effeuillées cette mignonne apparition.

II. La forêt vierge.

Dans la forêt vierge, la vie paraît avoir quitté la terre pour se transporter dans les hauteurs, sur le massif de verdure qui forme le dôme de cette immense cathédrale. C'est de là que partent les chants de milliers d'oiseaux aux plumages riches et variés. Au niveau des cours d'eau, la végétation perd sa sévérité pour gagner en élégance et en pittoresque. Ici le soleil est le privilège des plus grands arbres qui s'élancent au devant de lui ; mais les plus petits trouvent aussi leur part de chaleur et de lumière. Les herbes, les arbrisseaux, prenant tout leur développement, sont couverts de fleurs et de fruits aux couleurs éclatantes. L'humble champignon, l' obscure fougère font place à des plantes aux feuilles riches en couleurs, aux fleurs élégantes. Des lianes s'élèvent du sol jusqu'au sommet des plus grands arbres, en prenant des points d'appui sur les arbrisseaux qu'elles rencontrent. Ce sont des traits d'union entre les grands et les petits. La lumière également partagée engendre l'harmonie, non seulement dans le règne végétal, mais encore dans le règne animal. Là-bas, c'est la bête fauve et le hideux crapaud ; ici, ce sont des animaux de toute espèce qui viennent partager, tous ensemble, les bienfaits de la nature.

III. La lune.

Essayons de nous représenter les scènes et les paysages qui nous entoureraient si nous habitions la lune, non des scènes imaginaires comme celles que l'on a souvent inventées dans des voyages fantastiques, mais les tableaux réels que le télescope nous montre d'ici et que nous savons exister sur ce globe étrange. Ces tableaux, l'œil de l'homme les a déjà vus et l'esprit humain s'est déjà promené au milieu de ces campagnes. Lorsque, dans le silence des nuits et dans l'oubli de toute agitation terrestre, nous dirigeons nos télescopes vers cet astre solitaire, notre pensée traverse facilement la faible distance qui nous en sépare. Nous pouvons sans un grand effort de notre imagination, nous transporter un instant au milieu des panoramas lunaires qui se développent dans le champ télescopique. Aucune contrée de la terre ne peut nous donner une idée de l'état du sol lunaire : jamais terrains ne furent plus tourmentés ; jamais globe ne fut plus profondément déchiré jusque dans ses entrailles. Les montagnes présentent des amoncellements de rochers énormes tombés les uns sur les autres et, autour des cratères effrayants qui s'enchevêtrent les uns dans les autres, on ne voit que des remparts démantelés ou des colonnes de rochers pointus ressemblant de loin à des flèches de cathédrales sortant du chaos.

Sujets de composition pour le degré supérieur.

1. Une promenade matinale. 2. Un acte de courage. 3. Le sel. 4. La protection des petits oiseaux.

Cours élémentaire de littérature française.

Première partie. Moyen âge.

III.

Poésie lyrique, satirique et didactique.

La poésie lyrique se développa de bonne heure dans le midi : le soleil favorisa sans doute cette floraison précoce.

En Provence surtout, au pays où régnaient les cours d'amour, les troubadours chantèrent avec une grâce délicieuse. Ils employèrent principalement

pour leurs compositions, le *tenson* ou *jeu-parti*, dialogue, tournoi littéraire entre deux poètes sur une question d'amour. Les deux plus célèbres troubadours de cette époque sont : *Arnaud de Marveil*, qui chanta à la cour du vicomte de Béziers son amour pour la fille d'un comte de Toulouse :

« Tout la peint à mes yeux ; la fraîcheur de l'aurore,
« Les fleurs dont la prairie au printemps se colore. »

et *Bertran de Born*, qui, d'une humeur très batailleuse, célébra la guerre presque autant que l'amour :

« Bien me sourit le doux printemps
« Qui fait venir fleurs et feuillage ;
« Et bien me plaît lorsque j'entends
« Des oiseaux le gentil ramage
« Mais j'aime mieux quand sur le pré
« Je vois l'étendard arboré. »

Chez les troubadours, chanteurs errants, la poésie eut un caractère léger, frivole, éphémère ; elle fut plus grave et plus savamment artistique dans le Nord, chez les trouvères, poètes d'une plus grande culture intellectuelle et d'une plus patiente recherche. Thibault IV, comte de Champagne, rapporta du midi l'inspiration poétique :

« Au revenir que je fis de Provence,
« S'émut mon cœur, un petit, de chanter,
« Quand j'approchais de la terre de France,
« Où celle maint (où demeure celle) que ne puis oublier. »

Thibault fut amoureux de la reine Blanche, mère de saint Louis, et c'est elle qu'il chanta avec beaucoup de grâce et parfois avec trop d'esprit. Les principaux trouvères, émules de Thibault de Champagne, sont : *Gasse Brulé, Jean Bodel, Marie de France, Colin Muset.* Nous avons aussi la preuve que le fameux théologien Abélard chanta en vers son amour pour Héloïse. — « Lorsque pour vous délasser de vos travaux philosophiques, écrivait Héloïse à son amant, vous composiez en mètres ou en rimes des poésies d'amour, tout le monde voulait les chanter à cause de la douceur extrême des paroles et de la musique. Les plus insensibles au charme de la mélodie ne pouvaient leur refuser leur admiration. »

Les trouvères employèrent diverses formes lyriques : la romance, la pastourelle, la retroenge, la balette, le serventois, le motet, le lai, le jeu-parti. C'est Thibault de Champagne qui, le premier, enlaça les rimes masculines aux rimes féminines. A côté des trouvères, il y eut des *jongleurs*, chansonniers comiques. Le genre satirique spécialement cultivé au XIIIe siècle est le *fabliau*.

Les fabliaux sont de petits récits moqueurs, en vers de huit syllabes, qui peignent avec beaucoup d'humour la vie du moyen âge. Le meilleur poète satirique de cette époque est *Rutebœuf*, pauvre clerc d'humble naissance, qui vécut sous le règne de saint Louis ; il chanta sa misère avec une bonne humeur et une malice bien françaises. On possédait, en ce temps, beaucoup de fables de provenances diverses qu'on attribuait toutes à l'esclave grec Esope. Marie de France les réunit ; ce premier recueil de fables en vers est intitulé *Ysopet*. De nombreux jongleurs des provinces du Nord avaient composé des poèmes satiriques ; on en tira, à la fin du XIIe siècle, le *roman du Renart*, dont le sujet est la lutte tragi-comique de *Renart* contre *Ysengrin*. Ce roman, première apparition de l'esprit bourgeois dans la littérature française, fut, en notre siècle, traduit et remanié par Gœthe.

La poésie didactique ne se manifesta pas seulement par des fables ; nous trouvons des préceptes de morale et des descriptions savantes dans des traités

spéciaux : les *Lapidaires, les Cestiaires, les Volucraires.* Mais la grande œuvre, à la fois didactique et satirique, du moyen âge est le *Roman de la Rose*, récit allégorique de vingt-deux mille vers. La première partie de ce roman est due au sentimental Guillaume de Lorris, la seconde partie est l'œuvre d'un moqueur, Jean de Meung. Un amant mystique a vu en rêve une rose enfermée dans un verger et gardée par vingt abstractions personnifiées : danger, félonie, haine, jalousie, avarice, etc. ; il entreprend de délivrer cette rose.

Guillame de Lorris, avec une grâce un peu mièvre, composa une sorte d'art d'aimer ; Jean de Meung, avec un esprit mordant et audacieux, termina cet art d'aimer par une satire contre les grands, les moines et le clergé.

HENRIETTE DUPORTAL.

II. ARITHMÉTIQUE

2me Solution du problème no 4

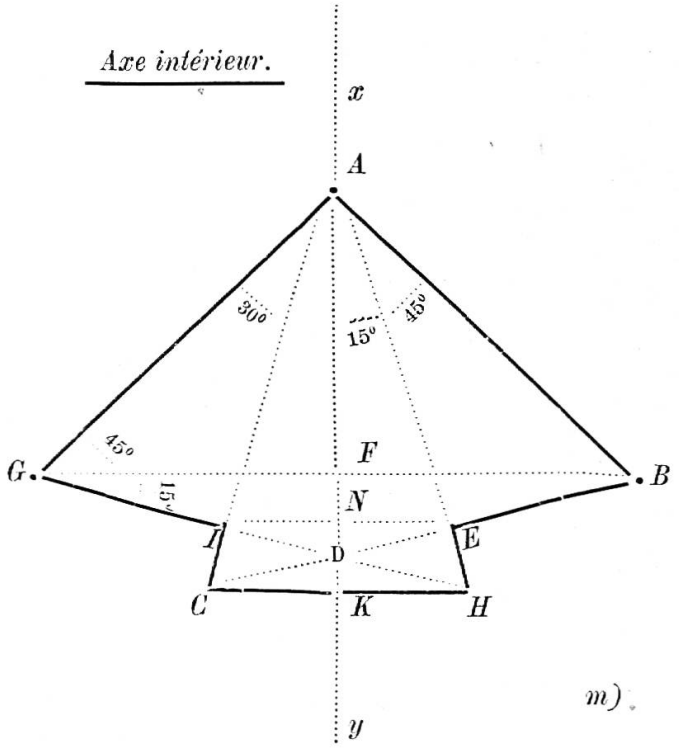

Soient donc le triangle AGH et son axe de rotation xy. — On voit par simple inspection de la figure que le volume engendré par ce triangle est :

$$Vt = \text{Vol. } AGI + \text{Vol } ACK - \text{Vol. } DCK$$

ou

$$Vt = \text{Vol. } AGI + \text{Vol. } ACD$$

ou

$$m) \qquad Vt = V(1) + V(2).$$

Or,

$$V(1) = \text{Surf. } GI \cdot \frac{AI}{3} = \frac{\pi \cdot GF + \pi \cdot IN}{3} \cdot GI \cdot AI = \frac{\pi}{3} \cdot GI \cdot AI(GF + IN)$$

Mais, $\quad GI = \frac{a}{3} = 1 \qquad$ et $\quad AI = \frac{a}{2}\sqrt{3} = \sqrt{3}$

Les triangles GFD et IND étant semblables, on peut écrire :

$$2) \qquad \frac{GF}{IN} = \frac{GD}{ID} \qquad \text{ou}$$

$$\frac{GF + IN}{GF} = \frac{GD + ID}{GD} \quad \text{d'où}$$

$$(GF + IN) = \frac{GF\,(GD + ID)}{GD} \qquad \text{Mais, on a aussi}$$

$$\frac{ID}{AI} = \frac{IC}{GI} \quad \text{à cause des } \triangle\, IDC \text{ et } AGI.$$

De là on tire :

$$1)\quad ID = \frac{AI \,.\, IC}{GI} = \sqrt{3}\left(2 - \sqrt{3}\right) = 2\sqrt{3} - 3, \qquad \text{donc}$$

$$GD = 1 + ID = 1 + 2\sqrt{3} - 3 = 2\sqrt{3} - 2, \qquad \text{donc enfin,}$$

$$(GF + IN) = \frac{\sqrt{2}\left(2\sqrt{3} - 2 + 2\sqrt{3} - 3\right)}{2\sqrt{3} - 2} = \frac{\sqrt{2}\left(4\sqrt{3} - 5\right)\left(2\sqrt{3} + 2\right)}{\left(2\sqrt{3} - 2\right)\left(2\sqrt{3} + 2\right)}$$

qui devient après réductions :

$$(GF + IN) = \frac{\sqrt{2}\left(7 - \sqrt{3}\right)}{4}$$

Portant ces valeurs dans l'expression pour $V(1)$ on aura

$$n)\qquad V(1) = \frac{\pi}{3} \,.\, 1 \,.\, \sqrt{3} \,.\, \frac{\sqrt{2}\left(7 - \sqrt{3}\right)}{4} = \frac{\pi}{12} \,.\, \sqrt{2} \,.\, \left(7\sqrt{3} - 3\right)$$

Reste à calculer $V(2)$. On a, d'après le même théorème que précédemment :

$$o)\quad V(2) = \text{Surf. } AC \,.\, \frac{ID}{3} = \frac{\pi \,.\, CK \,.\, AC \,.\, ID}{3} = \frac{\pi}{3} \,.\, CK \,.\, AC \,.\, ID$$

Or, $\qquad AC = 2 \quad$ et $ID = 2\sqrt{3} - 3 \quad$ (équation 1).

De plus $\qquad \dfrac{CK}{IN} = \dfrac{AC}{AI} \qquad$ d'où $\qquad CK = \dfrac{IN \,.\, AC}{AI}$

et comme d'après l'équation 2)

$$IN = \frac{GF \,.\, ID}{GD} = \frac{\sqrt{2}\left(2\sqrt{3} - 3\right)}{2\sqrt{3} - 2} \quad \text{ou}$$

$$IN = \frac{\sqrt{2}\left(2\sqrt{3} - 3\right)\left(2\sqrt{3} + 2\right)}{\left(2\sqrt{3} - 3\right)\left(2\sqrt{3} - 2\right)} = \frac{\sqrt{2}\left(3 - \sqrt{3}\right)}{4}$$

on aura pour le rayon CK :

$$CK = \frac{\sqrt{2}\left(3 - \sqrt{3}\right) \,.\, 2}{4 \,.\, \sqrt{3}} = \frac{\sqrt{2}\left(\sqrt{3} - 1\right)}{2}$$

Portant toutes ces valeurs dans l'expression *o)*, il vient :

$$V_{(2)} = \frac{\pi}{3} \cdot \frac{\sqrt{2}(\sqrt{3}-1)}{2} \cdot 2 \cdot (2\sqrt{3}-3) \text{ ou}$$

$$V_{(2)} = \frac{2\pi\sqrt{2}(6-2\sqrt{3}-3\sqrt{3}+3)}{6} = \frac{\pi}{3}\sqrt{2}(9-5\sqrt{3})$$

On aura donc :

$$V_{(1)} + V_{(2)} = \frac{\pi}{12}\sqrt{2}(7\sqrt{3}-3) + \frac{\pi}{3}\sqrt{2}(9-5\sqrt{3})$$

$$= \frac{\pi\sqrt{2}}{12}(7\sqrt{3}-3+36-20\sqrt{3}) \quad \text{ou enfin,}$$

$$V_{(1)} + V_{(2)} = \frac{\pi\sqrt{2}}{12}(33-13\sqrt{3}) = 3{,}881 \text{ environ.}$$

HRI PRÊTRE.

III. VARIÉTÉS

Année bissextile

L'an 1896 a été bissextile ; l'an 1900 ne le sera pas ; pourquoi ?

M. H. de Parville l'explique de cette manière :

« Grosse affaire que le calendrier, dit-il, dont l'histoire remonte encore plus haut que Romulus. Il préoccupa toujours de très bons esprits. Le calendrier de César avait fini par amener un retard de six jours entre le passage réel du soleil à l'équinoxe et l'équinoxe de l'almanach vers le quatorzième siècle. En 1414, l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, chancelier de l'Université de Paris, prit l'initiative d'une réforme urgente. Il soumit son projet au pape Jean XXIII. La proposition n'aboutit pas. Sixte IV, en 1475, consulta l'astronome Réglomonta. Celui-ci mourut. En 1653, le Concile de Trente insista et appuya le projet Lilius.

Lilius mourut. Cependant, l'heure était venue. L'erreur annuelle de 11 minutes, 8 secondes 4, accumulée depuis 1355 ans, avait amené une différence de dix jours entre la marche du soleil et le calendrier. Le bref de Grégoire XIII remit les choses en place en décidant que le 4 octobre 1582 serait compté le 15 octobre et que les années séculaires 1700, 1800, 1900, cesseraient d'être bissextiles. Ainsi fut fait ou sera fait. Et nous continuons depuis ce temps à marcher sous le régime de Grégoire XIII.

C'est pourquoi 1896 a été bissextile et 1900 ne le sera pas. Il n'y aura plus d'année bissextile avant 1904. L'intervalle entre deux années bissextiles sera cette fois de huit ans, privilège fin de siècle. »

(Le Valais romand.)

Avis important. — *Les manuscrits destinés à l'*Educateur *ne doivent être écrits que sur un seul côté de la feuille. Comme format, choisir celui des cahiers d'école.*

Louis Kuhne

Etablissement international pour la guérison sans médicaments ni opérations, Leipzig

Fondé le 10 octobre 1883, agrandi en 1892

Conseils et renseignements sur toutes les maladies, aussi par lettre autant que possible

Diagnose de la Science de l'expression du visage

Viennent de paraître et sont expédiés directement par l'auteur, **Leipzig, Flossplatz 24,** contre envoi du prix ou remboursement: 1153

Louis Kuhne, **La Nouvelle Science de guérir.** Manuel et Conseiller pour les hommes bien portants et les malades. XXIV éd. 554 pages in 8°. Avec le portrait de l'auteur gravé sur acier. Prix broché fr. 8.—, relié élég. fr. 10.—. Ouvrage publié en 25 langues et 40 mille exemplaires vendus en 3 ans!

Louis Kuhne, **Suis-je bien portant ou malade?** Pierre de touche et conseiller pour chacun. Prix fr. 1.—. Publié en 11 langues.

Louis Kuhne, **Rapports de guérison** par la Nouvelle Science de guérir sans médicaments ni opérations, avec prospectus, gratis. 25e édition.

☞ L'imprimerie de l'ÉDUCATEUR vend l'ouvrage « **La Nouvelle Science de guérir** » au prix de **8 francs** le volume relié (au lieu de 10 fr.), en français, et **4 francs** au lieu de 5 marcs le même ouvrage en allemand, « **Die Neue Heilwissenschaft** ».

ANÉMIE, CHLOROSE (PÂLES COULEURS)

TOUS les MÉDECINS PRESCRIVENT les Pilules du Dr BLAUD COMME LE MEILLEUR et LE PLUS ÉCONOMIQUE des FERRUGINEUX

Les pilules ne se détaillent pas, mais se vendent en flacons de 100 et 200 pilules. Chaque pilule porte gravé le nom .... BLAUD

A. SCIORELLI, PARIS

MEYERS KONVERSATIONS-LEXIKON

Gegen Ausgabe von 17 Cts. täglich

bei Teilzahlungen von monatlich 5 Fr. oder vierteljährlich 15 Fr. wird das Werk portofrei an solide Leute, die erschienenen Bände sofort, die übrigen nach Erscheinen geliefert.

= Neueste, soeben erscheinende fünfte Auflage =

in 17 Halblederbänden zu je 13 Fr. 35 Cts.

Umfaßt 17,500 Seiten mit ca. 10,000 Abbild. im Text und auf ungefähr 1000 Tafeln, inkl. 160 Farbendrucktafeln u. 300 Kartenbeilagen.

Glaubt jemand Ausstellungen machen zu können, so wird das Werk innerhalb 8 Tagen nach Empfang zurückgenommen.

Bestellungen auf Meyers berühmtes **Grosses Konversations-Lexikon** gegen bequeme monatliche **Teilzahlungen von 5 Fr.** vermittelt die Expedition dieses Blattes. Daselbst sind auch **Probelieferungen** jederzeit einzusehen.

INSTITUT POLYGLOTTE

Fribourg (Gd Duché de Bade, Allem.)

Enseignement des *langues modernes* et des *branches commerciales*. Education distinguée, soins dévoués et vie de famille garantis aux parents de nos élèves; situation magnifique et saine. Prix modérés. Premières références. Prospectus et renseignements par la direction **H. Caspary.**

Occasion de vacances pour *MM. les instituteurs* de la Suisse française. 33

UNION ARTISTIQUE

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, 20

GENÈVE

Fabrique d'instruments de musique cuivre et bois

Réparations soignées de tous instruments quelle qu'en soit la provenance

Exposit. nat. suisse Genève 1896 3 diplômes
Méd. d'arg. pour les instruments de musique
Médaille de bronze, la plus haute récompense décernée aux éditions musicales

MAISON D'ÉDITION

Musique pour fanfares et harmonies, sociétés chorales, orchestres et pour instruments seuls avec ou sans piano. Spécialité, cordes harmoniques Gualaccini.

En magasin les collections complètes des éditeurs en vogue, collections constamment renouvelées et complétées de toutes les nouveautés. Envoi à l'examen.

Catalogues gratis et franco.

L'AVENIR MUSICAL

Rédacteur en chef: Professeur Charles Romieux.

Publication mensuelle, gratuite pour les clients de l'*Union artistique*.

Abonnement annuel: Fr. 3. 50, remboursable en musique au choix du client.

L'Avenir Musical, créé à l'usage des sociétés, est le premier organe de ce genre paru dans la Suisse romande.

Rédaction et administration:
20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, GENEVE

CLICHÉS

d'après les procédés les plus modernes

TIMBRES CAOUTCHOUC

Poinçons, marques à feu, cachets à cire

PLAQUES DE PORTES
GRAVÉES ET ÉMAILLÉES

IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & Co.,
BIENNE

Où irons-nous dimanche? 41

Nous irons à Morat. Ville à arcades et vieux remparts, musée historique, obélisque, vue des Alpes et du Jura, promenade en bateau, bains du lac. (H1774F)

ÉCHANGE

M. **J.-C. Kradolfer**, professeur de sciences mercantiles, à **Zürich**, désire placer 1 ou 2 garçons de 13 à 15 ans chez un professeur de la Suisse romande en échange d'autres garçons. 40

PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

CRÊME ANTI-DARTRE

de **Jean Koller**, méd.-dentiste, Lindenhof, **Hérisau**

Contre dartres sèches, fr. 3.— le flac.
Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres *sèches* ou *humides*. 32

Encre pour écoles Ire qté

en bonbonnes et barils de toute grosseur. — Echantillons gratis et franco. — Prix et conditions avantageux pour revendeurs. (H 25 Q)

E. Siegwart,
Fabrique de produits chimiques,
7 à **Schweizerhalle près Bâle.**

CHOCOLAT SUCHARD

L'IMPRIMERIE

C. SCHWEIZER & Co.

A BIENNE

se charge de l'impression de

Volumes, Brochures, Thèses, Poésies, Circulaires, Rapports, Cartes de fiançailles et de visite, Menus, Entêtes de lettres, Registres, Livres à souches, Enveloppes, Programmes, Affiches, etc., etc.

Atelier de reliure et elicherie

Lettres de faire part livrées une heure après la commande.

Ce numéro a 20 pages

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIIIme ANNÉE — BIENNE

N° 12 — 15 Juin 1897

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :
M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELÉMONT

Gérance :
M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :
M. E. PÉQUEGNAT, Maître au Progymnase, BIENNE

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à
M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. **W. Rosier**, prof.; **Louis Favre**, **Baatard**, inst. à Genève; **Ch. Thorens**, inst., à Lancy. — VAUD : MM. **F. Cornamusaz**, inst., président de la soc. pédag. vaudoise, à Trey; **F. Guex**, directeur des Ecoles normales; **Gagnaux**, adjoint au Département; **Henchoz**, inst.; à Lausanne; **Dériaz**, inst., à Dizy; **Rochat**, inst., à Yverdon. — NEUCHATEL : MM. **L. Latour**, inspecteur, à Corcelles; **Clerc**, directeur, La Chaux-de-Fonds; **Grandjean**, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. **Léon Genoud**, directeur. — JURA BERNOIS : MM. **Mercerat**, inst., à Sonvillier; **H. Duvoisin**, directeur, à Delémont; **Schaller**, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : **Fr. Fritschi**, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. **Dr. A. Gobat**, conseiller d'Etat, président honoraire. — **A. Gylam**, inspecteur, président. — **F. Bueche**, vice-président. — **H. Gobat**, rédacteur en chef. — **A. Baumgartner**, gérant. — **F. Bœgli**, secrétaire. — **E. Péquegnat**, **H. Prêtre** et **E. Germiquet**, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.
(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :
20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

Ecoles enfantines

Un concours est ouvert pour la nomination d'une **inspectrice des écoles enfantines de la ville de Lausanne.**

Obligations: Celles prévues par le règlement.

Traitement: de 1800 à 2400 francs par an.

Les postulantes doivent s'inscrire, **d'ici au 30 juin 1897,** auprès du soussigné; elles joindront à leur demande un **curriculum vitae** et les diplômes et certificats qu'elles peuvent posséder.

Le directeur des écoles de la ville de Lausanne,

42 **MAILLEFER.**

Pensionnat Stefano Franscini

Lugano

(Subventionné par le gouvernement)

Pour jeunes gens des écoles supérieures de l'Etat (gymnase, école de commerce). Classes élémentaires à l'internat. Cours préparatoire rapide pour les élèves de langue étrangère.

Situation saine et isolée; jardin et place de jeux très vastes. Vie de famille. Programme et règlements approuvés par le Département de l'Instruction publique. Références de premier ordre. Prospectus à disposition.

36 Prof. **LUIGI GRASSI,** directeur.

F. ZAHN, éditeur, La CHAUX-DE-FONDS

Pour paraître prochainement

F. Nansen, Vers le Pôle, illustré

Un beau volume in-8° **Fr. 10. —.**

Dès ce jour on peut souscrire à l'édition française, richement illustrée, de la merveilleuse expédition au *Pôle Nord* de *Fridjof Nansen* et de ses compagnons de route. Les mille péripéties par lesquelles ont passé ces intrépides explorateurs ainsi que les découvertes faites par eux ont tenu l'Europe entière en suspens pendant les trois ans qu'a duré ce voyage et font de cette publication un livre du plus poignant intérêt.

La librairie Zahn fournira ce beau volume avec faculté de paiement par versements mensuels de fr. 2. —. 34

F. ZAHN, éditeur, LA CHAUX-DE-FONDS.

En souscription: **Nouveau Larousse illustré**

Dictionnaire encyclopédique universel en six volumes, paraissant en livraisons à 50 centimes à partir du 1er avril.

Cette œuvre encyclopédique d'une *illustration riche et inédite* répondra à un besoin depuis longtemps senti. Il sera pour les lecteurs de langue française ce que sont pour l'Allemagne les dictionnaires restés sans rival de Brockhaus et de Meyer.

La librairie Zahn continue à recevoir des souscriptions au *Nouveau Larousse illustré, 6 volumes,* au prix total de **Fr. 150. —,** payable par *versements mensuels de fr. 3. — ou fr. 10 par trimestre.*

Les volumes seront expédiés franco de port au fur et à mesure de leur publication.

On peut aussi souscrire à l'ouvrage en 300 livraisons hebdomadaires à 50 cent.

La première livraison sera envoyée à l'examen à toute personne qui en fera la demande. 38